

## De la censure à la criminalisation de la dissidence



[Source : epochtimes.fr]

[Illustration : Vue générale de l'Assemblée nationale française à Paris le 17 juillet 2023. (Bertrand Guay/AFP via Getty Images)]

Par Jeffrey A. Tucker

L'histoire avance rapidement.

Une bataille majeure se prépare dans le monde occidental sur le principe fondamental de la liberté d'expression. Nos droits à la liberté d'expression n'ont jamais été aussi fragiles.

En pleine nuit, en France, une nouvelle loi a été adoptée par l'Assemblée nationale, qui considère comme un délit le fait de critiquer les injections d'ARNm. Les critiques l'appellent la loi Pfizer. Elle prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 45 000 euros et éventuellement trois ans de prison.

Comme dans tous les pays occidentaux, les critiques à l'encontre de la plateforme mRNA font l'objet d'une vaste censure.

Plutôt que de reculer face au scepticisme de certains quant à l'efficacité et l'innocuité de ces vaccins, les gouvernements, piégés par les intérêts pharmaceutiques, prennent fait et cause pour les entreprises et les Big Techs en menaçant d'emprisonnement toute personne qui s'exprime ouvertement contre elles.

La censure devient alors une arme redoutable. C'est l'étape logique suivante. Dans un premier temps, vous déployez tous les moyens possibles pour empêcher toute dissidence sur les canaux de distribution de l'information. Quand ça ne marche pas, parce que les gens ont trouvé des moyens alternatifs pour faire passer l'information, vous intensifiez les choses et instituez des contrôles radicaux.

C'est logique. Après tout, la censure permet d'influer sur l'esprit du public afin d'étouffer toute opposition au régime. Lorsque les médias traditionnels s'effondrent et que de nouveaux médias se développent, l'étape suivante

consiste à aller criminaliser l'opinion, comme le fait tout gouvernement totalitaire.

La politique aujourd'hui est planétaire. Les élites qui ont pris le contrôle de nos gouvernements se coordonnent au-delà des frontières.

En second lieu, un article important de la rubrique opinion du *New York Times*, se réjouit qu'une affaire de diffamation ait abouti. Michael Mann, professeur à l'université de Pennsylvanie a poursuivi un rédacteur de l'Institut Competitive Enterprise auquel il reproche d'avoir contesté son modèle de changement climatique, notamment ce que l'on appelle la crosse de hockey.

Ce n'est pas du domaine de tout le monde, mais il semble évident que la science climatique dominante devrait elle aussi faire l'objet d'une critique vigoureuse. Si l'ère Covid nous a appris quelque chose, c'est que le « consensus scientifique » peut être complètement faux.



Le scientifique Michael Mann assiste à la projection à New York du documentaire HBO « Comment lâcher prise sur le monde et toutes les choses que le climat ne peut pas changer » à New York le 21 juin 2016.  
(Slaven Vlasic/Getty Images pour HBO)

La diffamation consiste à dire que les propos tenus ont cherché à mentir délibérément dans l'intention de nuire. On pourrait penser que peu de choses peuvent être qualifiées de la sorte, et certainement pas la critique d'un modèle climatique.

Cette accusation a pourtant été retenue par un juge américain. Après une dizaine d'années de procédure, le jury a fini par se prononcer en faveur des plaignants. L'un des défendeurs, Rand Simberg, a été condamné à payer 1000 dollars et l'autre, Mark Steyn... à 1 million de dollars. M. Simberg affirme qu'il fera appel et qu'il s'en tient à chaque mot qu'il a écrit. M. Steyn également.

Pour l'essentiel, ce verdict criminalise l'hyperbole, a déclaré l'avocat de la défense.

L'auteur de l'article d'opinion, quant à lui, estime qu'il s'agit d'une question de justice. « Notre récente victoire en première instance pourrait avoir des implications plus larges », déclare-t-il. « Elle a tracé une ligne dans le sable. Les scientifiques savent désormais qu'ils peuvent répondre aux attaques en intentant un procès pour diffamation ». Il mentionne en particulier les personnes qui ne sont pas d'accord avec le consensus Covid ou qui ont fait de fausses déclarations sur les effets néfastes des éoliennes sur la santé.

Vous imaginez ? Critiquer une éolienne ou une pandémie et se retrouver devant un juge !

Il est terrifiant de penser à ce que cela implique. Et l'auteur de l'article ne laisse rien à l'imagination. Il considère cette affaire comme un moyen de rendre la critique scientifique de n'importe quel domaine de la vie – des vaccins au changement climatique en passant par la transition vers les véhicules électriques – essentiellement illégale. En tout cas, si ce n'est pas le cas, il s'en rapproche en érigeant tellement de mines terrestres que les critiques vont se taire de peur de voir leur vie détruite.

Cette affaire a duré dix ans. Comment est-il possible que des plaideurs fassent durer une affaire aussi longtemps ? Il s'agit d'établir un précédent sérieux. Ce précédent est désormais clairement établi. La définition de la diffamation est tellement malléable que les jurys peuvent décider de tout. La seule perspective d'être traîné devant un juge pendant plus de dix ans suffit à dissuader les gens de s'exprimer.

En substance, tous les détracteurs du « consensus scientifique » en tous domaines ont été mis en garde. Ils sont d'ores et déjà des cibles de choix. C'est le monde vers lequel nous nous dirigeons.

La censure fonctionne lorsque le gouvernement peut contrôler tous les canaux de distribution de l'information. Et quand ce n'est plus le cas ? Les pouvoirs peuvent utiliser des méthodes plus directes.

Nombreux sont ceux qui se réjouissent de voir disparaître les médias traditionnels. C'est certainement mon cas, mais réfléchissez à la façon dont les censeurs vont réagir. Ils deviennent plus durs et utilisent davantage les tribunaux de justice. C'est l'avenir qui nous attend et il est extrêmement dangereux. Selon cette trajectoire, la liberté d'expression est appelée à disparaître.